





 rubis




 www.rubis.fr • www.rubis-terminal.com • www.rubisenergie.com • www.rubismecenat.fr

## CONVOCAZIONE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

### Le jeudi 9 juin 2022 à 14 h 00

Salons Hoche Paris - Salon Elysée - 9, avenue Hoche - 75008 Paris

DIVIDENDE\*  
**1,86 euro**  
 par action ordinaire  
 et  
**0,93 euro**  
 par action  
 de préférence

#### AVERTISSEMENT

Les modalités d'organisation de l'Assemblée Générale pourraient être adaptées en fonction des dispositions légales et réglementaires liées à l'évolution de la situation sanitaire.

Les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la section dédiée à la présente Assemblée Générale sur le site internet de la Société ([www.rubis.fr](http://www.rubis.fr)) qui sera mise à jour de toute modification éventuelle des modalités de participation à l'Assemblée Générale qui pourrait intervenir postérieurement à la présente publication.

Pour participer à notre Assemblée, vous devez justifier de la propriété de vos titres au deuxième jour précédant l'Assemblée, soit le **mardi 7 juin 2022 à 00 h 00 (heure de Paris)** au plus tard :

- **si vos actions sont au nominatif pur ou administré** : par l'inscription en compte, à votre nom, auprès de l'organisme qui gère le service titres de Rubis : Caceis Corporate Trust – Service Assemblées Générales, 12 place des États-Unis, CS 40083, 92549 Montrouge Cedex ;
- **si vos actions sont au porteur** : par l'inscription en compte, auprès de votre établissement financier, constatée par une attestation de participation délivrée par ce dernier et annexée au formulaire de vote ou de procuration ou à la demande de carte d'admission.

**Pour demander une carte d'admission, voter par correspondance ou vous faire représenter**, vous pourrez transmettre vos instructions :

- par internet sur le site Votaccess (<https://www.nomi.olisnet.com>) ouvert à compter du lundi 23 mai 2022 à 9h00 (heure de Paris) jusqu'au mercredi 8 juin 2022 à 15h00 (heure de Paris) ;
- par correspondance à l'aide du formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration disponible auprès de Caceis Corporate Trust (actionnaires au nominatif pur ou administré) ou de votre intermédiaire financier (actionnaires au porteur). Le formulaire de vote par correspondance ou par procuration doit parvenir à Caceis Corporate Trust au plus tard lundi 6 juin 2022.

Vous pourrez également vous procurer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration sur le site internet de la Société ([www.rubis.fr](http://www.rubis.fr), rubrique « Actionnaires/Assemblée Générale »).

Tous les documents préparatoires à cette Assemblée Générale peuvent être consultés et téléchargés sur le site internet de la Société ([www.rubis.fr](http://www.rubis.fr), rubrique « Actionnaires/Assemblée Générale ») au plus tard le 21<sup>e</sup> jour précédant l'Assemblée Générale.

\* Montant proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 9 juin 2022.